Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce
Sous-rubrique: Sommation selon l'art. 155, al. 2, ORC
Date de publication: SHAB - 09.08.2019
Numéro de publication: BH06-0000001383
Canton: VS

Entité de publication:
Registre du commerce du Valais central, Place du Midi 30, 1950 Sion

Sommation selon l'art. 155 ORC, Swissalpinresident Sàrl

3. Publication

Swissalpinresident Sàrl
CHE-113.394.720
Chemin de Clavoz 20a
1950 Sion

Remarques juridiques:
La société mentionnée n'exerce plus d'activité et n'a plus d'actifs réalisables. Tous les associés et les créanciers sont donc sommés de faire valoir par écrit au point de contact, dans le délai indiqué, leur intérêt motivé au maintien de l'inscription. Si personne ne fait valoir d'intérêt au maintien de l'inscription dans le délai indiqué, la société est radiée d'office (art. 938a, al. 1, CO). Dans le cas contraire, l'office du registre du commerce transmet l'affaire au tribunal afin que celui-ci tranche (art. 938a, al. 2, CO). Les associés et les créanciers sont expressément informés qu'en faisant valoir un intérêt au maintien de l'inscription, ils ont qualité de partie requérante dans la procédure judiciaire et que cette dernière peut entraîner des coûts à leur charge.
Délai : 30 jours
Fin du délai: 08.09.2019

Point de contact:
Registre du commerce du Valais central
Place du Midi 30, Postfach 1176, 1951 Sion
1950 Sion